

## ***Informations juridiques***

- [Droit de la copropriété des immeubles bâtis](#)

Important : Les informations sont fournies à titre d'information pour faciliter la compréhension du droit de la copropriété. Il vous appartient de consulter un avocat pour avoir une information complète et un jour pour votre cas particulier, ou votre syndic professionnel qui a un rôle de conseil.